

Volet  
**social**

## Le pt'it mot de l'animatrice

Bonjour à tous,  
Voici déjà le printemps, nous allons pouvoir profiter à nouveau de l'extérieur dès les premiers rayons de soleil pour organiser nos activités.

**Quoi de neuf au R.A.M. ? De nouveaux intervenants et partenaires !**  
Celles qui fréquentent le R.A.M. le jeudi matin, s'en sont déjà aperçues la parité est désormais présente puisque François-Olivier Legros, responsable du Centre de Loisirs Maternel, vient désormais animer les matinées du jeudi en nous apportant des idées nouvelles.

Les élèves du CAP Petite Enfance sont de plus en plus nombreuses à venir se former au R.A.M. et nous accueillons depuis le mois de septembre, les 2 années de formation. Le R.A.M. contribue ainsi à la formation professionnelle des jeunes sur le territoire de Falaise. Le partenariat avec les autres R.A.M. du territoire devient de plus en plus actif avec la sortie du 11 juin à Rando Loisirs, et les soirées que nous avons organisées ensemble jusqu'au mois de Juin. Saint-Pierre-sur-Dives et Mézidon-Canon, ce n'est pas si loin - une petite demie heure tout au plus - d'autant plus que le minibus de la Ville pourra transporter les « volontaires » parents et assistantes maternelles.

Les 27 et 28 mars, nous avons renouvelé notre participation à l'opération La Grande Lessive organisée en partenariat avec les écoles maternelles ; à peu près 300 visiteurs se sont déplacés au Musée des Automates.

**La salle de tir à l'arc est de plus en plus fréquentée !!!** Notamment par les assistantes maternelles des quartiers de Guibray et du Pilier Vert. Pourtant même si dans cet espace nous pouvons accueillir beaucoup plus de monde, il est toujours impératif de s'inscrire, car certaines animations peuvent être prévues pour un nombre limité.

Depuis le 19 mars, un groupe d'usagers (2 parents et 4 assistantes maternelles), s'est porté volontaire pour constituer le Conseil de Vie Sociale (CVS). Cette instance, présidée par l'élue, a pour vocation de réfléchir sur le fonctionnement du service et d'être force de proposition. Les 4 assistantes maternelles qui se sont portées volontaires sont : Sylvie Habert, Guylaine Lebreton, Agathe Goux et Catherine Granger (ces personnes peuvent être contactées directement,

leurs coordonnées sont disponibles au RAM).

Le prochain CVS aura lieu le 28 mai prochain. Un petit aperçu des thèmes qui y seront abordés : proposition d'activités pour la rentrée, échanges sur le règlement intérieur...

Un questionnaire a été envoyé à toutes les assistantes maternelles et aux parents dont les enfants fréquentent le R.A.M. Pensez à le rapporter pour le 21 mai ou déposez-le dans la boîte aux lettres du R.A.M. Votre collaboration et vos suggestions nous sont précieuses !

**Dernière info importante :** les parents et les assistantes maternelles qui seraient intéressés par une sortie de fin d'année le 30 juin avec les plus grands (+ de 18 mois) à Luc-sur-Mer (parc de la baleine et plage) doivent contacter le R.A.M. rapidement pour que nous puissions nous organiser.

Elisabeth Lecluse, Animatrice du R.A.M.

*Si vous souhaitez vous renseigner et vous inscrire, contactez le RAM*

**Le petit Journal du RAM est disponible en téléchargement sur : [www.falaise.fr](http://www.falaise.fr)**

### Rappel des principales activités organisées par le R.A.M. et leur localisation (toujours sur inscription) :

#### Dans les locaux du R.A.M.

--> L'accueil dans la salle d'activité de 9h à 11h30 les mardis, jeudis et vendredis (mardis et jeudis uniquement pendant les vacances scolaires).

--> L'activité autour du livre 1 semaine sur 2, à 10h15 avec la participation de la Médiathèque.

--> L'éveil musical par la compagnie Bleu de Lune reprendra au mois d'octobre.

#### A la Salle Multisport à dominante Tir à l'arc

--> La Baby gym une fois par mois, à 9h30 pour les enfants de + de 20 mois.

--> La psychomotricité pour les enfants de tout âge qui est animée un vendredi par mois par Aurélie, psychomotricienne (**attention : l'horaire est décalé à 10h15**)

#### Au Centre Aquatique

--> L'activité bébés nageurs le samedi de 9h30 à 13h qui vous permet de bénéficier d'un tarif intéressant : (5,90 € pour un enfant et 2 accompagnateurs maximum) à condition de venir chercher au R.A.M. les tickets qui vous donnent droit à la réduction.

--- Consultez le planning en page 3 ---

# Sécurité

## Les produits dangereux

La commission de la sécurité des consommateurs a réalisé un guide intitulé « guide européen des produits potentiellement dangereux pour les enfants » recensant les 26 produits les plus dangereux pour les enfants. Les professionnels et les parents y trouveront des guides d'achat et d'utilisation pour limiter les accidents du quotidien souvent dus à un défaut de fabrication ou à une mauvaise manipulation. Chaque année 2.000 enfants de 0 à 6 ans sont victimes d'un accident de la vie courante.

<http://www.securiteconso.org>

## Attention aux dosettes de lessive

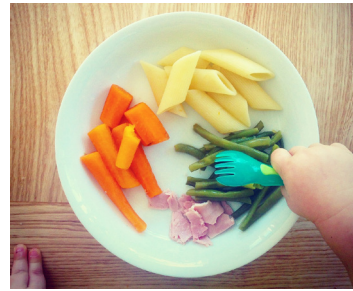
Elles sont jolies, de couleurs vives et ressemblent à des berlingots mais attention, elles n'ont rien de bonbons,



ce sont des dosettes de lessive !!! La Direction Générale de la Santé alerte sur les dangers représentés par ces emballages pour les tous petits et qui sont à l'origine de nombreuses intoxications. Ces dosettes attirent les tous petits qui peuvent les porter à la bouche. Le produit libéré attaque les muqueuses. C'est pourquoi, la D.G.S. rappelle la nécessité de stocker tout produit ménager hors de la portée des enfants.

# En bref...

## Les enfants et les légumes...



Une étude réalisée sur des enfants d'âge préscolaire de France, du Danemark et du Royaume-Uni, démontre qu'il faut 5 à 10 tentatives pour obtenir un résultat concluant. Aussi, les scientifiques recommandent de familiariser les enfants

avec les légumes avant l'âge de 24 mois.

## Interdiction de fumer en présence des enfants...

Pour limiter l'exposition des enfants au tabac, Marisol Touraine a présenté en septembre dernier, un plan de lutte contre le tabagisme qui prévoit d'interdire de fumer dans les espaces publics de jeux pour enfants et dans les voitures transportant des enfants de moins de 12 ans. En effet, la concentration de particules fines sur les sièges est dix fois plus élevée dans la voiture d'un fumeur que d'un non fumeur.



## Consoler bébé modifie son activité cérébrale



Une étude réalisée aux Etats Unis, a démontré que si l'adulte référent de l'enfant le console, cela ne provoque pas seulement une réaction comportementale ; le fait de le consoler modifie également les réseaux neuronaux essentiels pour

le développement précoce du cerveau.

## Du nouveau côté professionnel

**Mise en place du compte personnel de formation qui remplace le D.I.F. (Droit Individuel à la Formation), ce qui permet aux assistantes maternelles de continuer à se former tout au long de leur carrière.**

> Une réunion animée par l'IRFA est organisée à ce sujet le jeudi 25 juin à 20h30 au R.A.M. de Falaise. <

**Une Nouvelle convention d'assurance chômage est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014.** Cette convention vise à mieux protéger les demandeurs d'emploi qui alternent des périodes d'activité et de chômage.

Dans le cadre d'une perte d'un contrat de travail, lorsque vous perdez la garde d'un ou plusieurs enfant(s), que votre agrément n'est pas complet, que vous êtes à la recherche effective d'un emploi, vous pouvez vous inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi.

**Pour la procédure d'inscription au Pôle Emploi**, pré-inscription uniquement par internet sur le site du Pôle Emploi ou par téléphone au 3949 (ligne 3).

**Pour davantage d'informations, contacter le R.A.M.**

# Programme complet des activités au RAM

MAI 2015	Ve	1	
	Sa	2	
	Di	3	
	Lu	4	
	Ma	5	Motricité à la Salle de Tir à l'arc, 9h30 Soirée sur le développement psychomoteur au RAM de St Pierre
	Me	6	
	Je	7	Marionnette caneton
	Ve	8	
	Sa	9	
	Di	10	
	Lu	11	
	Ma	12	Activité autour du livre, 10h15
	Me	13	
	Je	14	
	Ve	15	
	Sa	16	
	Di	17	
	Lu	18	
	Ma	19	Activité Fête des mères
	Me	20	
	Je	21	Arbre en relief Soirée sur les droits et les devoirs des Assistantes Maternelles
	Ve	22	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc, 9h30
	Sa	23	
	Di	24	
	Lu	25	
	Ma	26	Activité Fête des mères
	Me	27	
	Je	28	Activité autour du livre, 10h15
	Ve	29	Psychomotricité avec Aurélie à la Salle de Tir à l'arc, 10h15
	Sa	30	
	Di	31	

JUIN 2015	Lu	1	
	Ma	2	Activité Fête des pères
	Me	3	
	Je	4	Activité Fête des pères Soirée échanges de pratiques à 20h30, au RAM de St Pierre
	Ve	5	Motricité à la Salle de Tir à l'arc, 9h30
	Sa	6	
	Di	7	
	Lu	8	
	Ma	9	Activité autour du livre, 10h15
	Me	10	
	Je	11	Sortie à Rando-Loisirs
	Ve	12	Baby Gym à la Salle de Tir à l'arc, 9h30
	Sa	13	
	Di	14	
	Lu	15	
	Ma	16	
	Me	17	
	Je	18	
	Ve	19	
	Sa	20	
	Di	21	
	Lu	22	
	Ma	23	Jeux de ballons
	Me	24	
	Je	25	Activité autour du livre, 10h15 20h30, Soirée sur le départ en formation des Assistantes Maternelles
	Ve	26	Psychomotricité avec Aurélie à la Salle de Tir à l'arc, 10h15
	Sa	27	
	Di	28	
	Lu	29	
	Ma	30	Sortie de fin d'année

JUILLET 2015	Me	1	
	Je	2	Jeux d'extérieur
	Ve	3	Jeux d'eau
	Sa	4	
	Di	5	
	Lu	6	
	Ma	7	Activités libres
	Me	8	
	Je	9	Activités libres
	Ve	10	
	Sa	11	
	Di	12	
	Lu	13	
	Ma	14	
	Me	15	
	Je	16	Activités libres
	Ve	17	
	Sa	18	
	Di	19	
	Lu	20	
	Ma	21	Activités libres
	Me	22	
	Je	23	Activités libres
	Ve	24	
	Sa	25	
	Di	26	
	Lu	27	
	Ma	28	Activités libres
	Me	29	
	Je	30	Activités libres
	Ve	31	

Le RAM sera fermé du 3 au 28 août 2015. Les activités reprendront le 8 septembre 2015.



Vacances scolaires de la période

> Été : du 3/07 après l'école

> Rentrée scolaire des élèves : le mardi 1<sup>er</sup>/09/2015.

## Déclaration de revenus 2014

Pensez à la déclaration de vos revenus de 2014 qui est à déposer avant le 19 mai pour le format papier (26 mai pour une déclaration en ligne) dans votre centre des impôts.

### Comment faire pour les revenus de 2014 ?

Selon l'article 80 du Code Général des Impôts, un assistant maternel bénéficie d'un abattement spécifique pour calculer les revenus qu'il doit déclarer.

En tant qu'assistante maternelle, 2 choix s'offrent à vous pour la déclaration de vos impôts :

- ▶ soit adopter le régime général des salariés où vous déclarez vos salaires sans les indemnités d'entretien et pour lequel, on vous fera un abattement de 10%,
- ▶ soit opter pour le régime forfaitaire avec la déduction de 3 heures de S.M.I.C, ce qui est plus intéressant.

### Régime forfaitaire des assistantes maternelles, comment faire ?

1 - Il faut d'un côté additionner toutes les sommes perçues : le salaire, les heures complémentaires (et ou) majorées, l'indemnité représentative de congés payés, les indemnités de préavis les indemnités d'entretien, de repas, (l'indemnité de licenciement n'est pas imposable).

A noter : les repas fournis par les parents, doivent être inclus dans le revenu de l'assistante maternelle car ils constituent un avantage en nature. Ils peuvent être évalués sur une base forfaitaire fixée à 4,60 € par jour pour l'année 2014 à moins que le parent puisse évaluer lui-même le montant de cet avantage en nature.

En cas d'allaitement maternel, la fourniture de ce lait maternel, ne constitue pas une prestation en nature imposable.

2 - calculer une somme forfaitaire représentative des frais qui est égale à 3 fois le SMIG par jour et par enfant pour une durée au moins égale à 8 heures.

Lorsque la durée de garde est inférieure à 8 heures, le forfait doit être réduit.

En pratique on divise le nombre d'heures par 8 ce qui donnera le nombre de jours à multiplier par les heures de SMIG (soit 9,53 € X 3 par journée de 8 heures pour l'année 2014).

3 - Il restera à faire la soustraction (1) - (2) et c'est le montant trouvé que vous devrez faire figurer à la place du montant PAJ Emploi qui figure sur votre déclaration pré-remplie et vous préciserez que vous êtes assistante maternelle.

Le régime spécifique d'imposition des revenus perçus par les assistantes maternelles étant lié à l'exercice effectif de leur activité, les assistantes maternelles doivent joindre la photocopie de leur agrément.

### Prime pour l'emploi

Si après l'abattement en vigueur, le revenu est supérieur à 3.743 €, il convient de déterminer le nombre d'heures pour prétendre avoir droit à la prime pour l'emploi.

Les assistantes maternelles peuvent calculer leur durée de travail en divisant la rémunération réellement perçue par le montant moyen du SMIC horaire net applicable en 2014 et majoré de 10 % au titre des congés payés soit 8,48€.

Si vous souhaitez vous renseigner ou vous inscrire aux activités du RAM contactez-nous par mail, par téléphonez, ou rendez-nous visite.

Accueil physique et téléphonique, mardi et jeudi de 14h à 17h.

### Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

8 rue Robert le Magnifique - 14700 Falaise

Tél. : 02 31 90 64 28 - email : ram@falaise.fr